

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation :
16/04/2024

Membres :En exercice **19**Présents : **16**Votants : **18****Date d'affichage :**

23/04/2024

Date de publication :

23/04/2024

Le 22 avril 2024 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORËT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Anne-Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER et Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR

Absent : Daniel BORDES

Secrétaire de séance : Anne-Cécile DUCOSSON

DÉLIBÉRATION N° 2024-37**OBJET :** Vote des subventions de fonctionnement aux associations communales – Exercice 2024

Il est rappelé les précautions à suivre pour l'attribution de subventions aux associations et notamment pour les conseillers municipaux qui participent à la gestion d'une association ou ont un lien affectif, familial, professionnel... avec un représentant de ladite association.

Les différentes subventions seront donc soumises au vote une par une, étant entendu que tout élu ayant un lien avéré avec une association ne prendra part ni au débat ni au vote.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les attributions 2024 de subventions de fonctionnement aux associations communales, dont le dossier de demande a été déposé, travaillées par la commission « association - communication » (prise en compte du nombre total d'associations ayant déposé une demande, du nombre d'adhérents de la commune et du nombre d'adhérents hors commune) comme suit :

Nom de l'Association	Subventions 2024
AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE	150 €
ACCA (Chasse)	900 €
AP2D	460 €
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS - AJM	1 305 €
DU GRAIN DANS LA CABANE	1 270 €
CATM ADCPG (Anciens combattants)	500 €

COMITÉ DES FÊTES	
LES NOISETINES	1 425 €
GYMNASTIQUE DETENTE	1 880 €
CLUB DÉCOUVERTE ET CULTURE JUDO	1 100 €
SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV	800 €
TENNIS CLUB CABANC & VILLAG.	1 055 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	815 €
PATRIMOINE ET CULTURE EN PAYS DE SEGUR	300 €
PETANQUE	385 €
PONEY CLUB	880 €
CLUB MODÉLISTE	385 €
CLUB VIRAGES	380 €
CENTRE D'ANIMATION	500 €
BUDGET PRIMITIF 2024	15 000 €

1) AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **150 €** à l'AAPPMA Pêcheurs Eau Bourde.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

2) ACCA (Chasse)

Olivier FORêt ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de **900 €** à l'ACCA.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

3) AP2D

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **460 €** à l'AP2D.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

4) ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS – AJM

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 305 €** à l'AJM.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

5) DU GRAIN DANS LA CABANE

Céline PELTIER ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 270 €** à Du Grain dans la Cabane.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

6) CATM ADCPG (Anciens combattants)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **500 €** au CATM ADCPG (Anciens combattants).

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

7) COMITÉ DES FÊTES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **510 €** au Comité des Fêtes.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

8) LES NOISETINES

Lionel COUBRA ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 425 €** aux Noisettes.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

9) GYMNASTIQUE DETENTE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 880 €** à la Gymnastique Détente.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

10) CLUB DÉCOUVERTE ET CULTURE JUDO

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 100 €** au Club Découverte et Culture Judo.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

11) SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV*Katia PÉDEMAY ne prend part ni au débat ni au vote*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **800 €** au Sporting Club Cabanac et Village Foot - SCCV.

POUR : 17**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00**12) TENNIS CLUB CABANAC & VILLAGRAINS**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 055 €** au Tennis Club Cabanac-et-Villagrains.

POUR : 18**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00**13) AMICALE DES SAPEURS POMPIERS***Olivier FORêt ne prend part ni au débat ni au vote*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **815 €** à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

POUR : 17**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00**14) PATRIMOINE ET CULTURE EN PAYS DE SÉGUR**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **300 €** au Patrimoine et Culture en Pays de Ségur.

POUR : 18**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00**15) PÉTANQUE CABANAC-ET-VILLAGRAINS**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **385 €** à Pétanque Cabanac-et-Villagrains.

POUR : 18**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00**16) PONEY CLUB**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **880 €** au Poney Club.

POUR : 18**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00**17) CLUB MODÉLISTE**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **385 €** au Club modéliste.

POUR : 18**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00

18) CLUB VIRAGES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **380 €** au Club Virages.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

19) CENTRE D'ANIMATION

Céline PELTIER et Sophie SUBIRATS ne prennent part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **500 €** au Centre d'Animation.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 22 avril 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Anne-Cécile DUCOSSON